

Archives notariales

VENTES

1629

Aubière

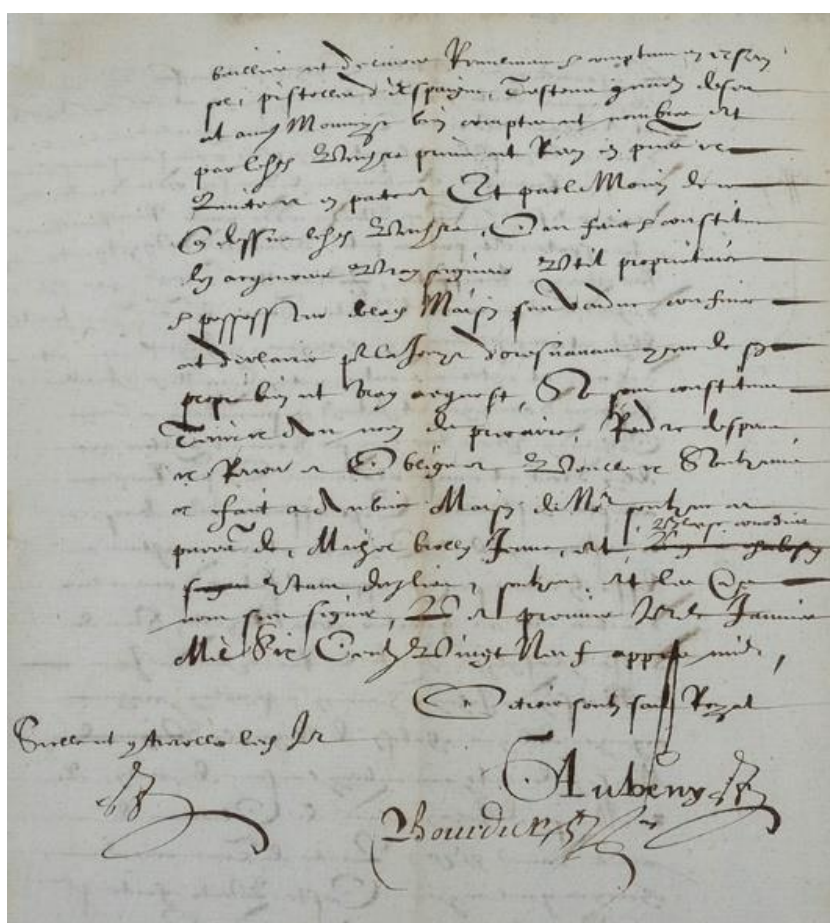
Ventes de 1629

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *ventes* ou *acquisitions* qui ont été passées entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1629.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1629-01-01_Acquisition par George Cohendy de Catherine Vaissas

Acquisition du 1^{er} janvier 1629. Catherine Vaissas, veuve de Jacques Aubeny, Jehan Aubeny son fils et dudit défunt, et Anthonia Bonnet, tous d'Aubière, ont vendu à George Cohendy, d'Aubière, une maison consistant en une chambre et cellier au-dessous, avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, sine de dessous l'église, jouxte la rue commune de jour, la maison de Jehan Thévenon, par lui naguère acquise de Ligier Chabosy, de bize, la maison d'Anthoine Aubeny laîné de midi, et la maison de Jehan Eyraud de Clermont, de nuit d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de cent cinq livres tournois, payée comptant en écus sol, pistoles d'Espagne, testons quart de sou et autres monnaies bien comptées... Témoins : Michel Brolly jeune et Blaise Bourdier dudit lieu, soussigné, les autres n'ont su signer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).



Dernière page de l'acquisition du 1^{er} janvier 1629

1629-01-18_Acquisition par Dégironde frères d'Anthoine Masin

Acquisition du 18 janvier 1629. Anthoine Masin, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel, Jehan, Joseph et Martin Dégironde frères, dudit Aubière, une petite saulsée sans aucun arbre située dans la justice d'Aubière et au terroir des horts Demenier sivé du pré Cussat, de deux coupées, jouxte le verger de François Delaire de jour, la saulzade desdits acquéreurs de bize, la terre de M^{re} Claude Feulhade de nuit et une rase entre deux de midi, au cens ancien et accoutumé...

Cette vente faite moyennant la somme de sept livres douze sols tournois...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de ... Chastanier dudit Aubière, qui n'a su signer ni les acquéreurs aussi, et M^{re} Claude Feulhade, prêtre dudit Aubière, a signé avec ledit vendeur [signé : *Mazen*] le 18^{ème} jour de janvier 1629 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).



Saulsée, Saulzade ou Saulée (Trouillebert)

1629-01-20_Acquisition par Dégironde frères d'Anthonia Charrier

Acquisition du 20 janvier 1629. Anthonia Charrier, veuve de Martin Domas, et Pierre Domas son fils et dudit défunt, habitant du lieu d'Aubière, a vendu à Michel, Jehan, Joseph et Martin Dégironde frères, dudit Aubière, un ort sans aucun arbre ni cloison, d'une coupée, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de Champcours sivé du Pré Cussat, qui se confie avec la chènevière de M^{re} François Noellet de jour, la chènevière de M^{re} Claude Feulhade de nuit, le verger des hoirs de Michel Romain de bize, et un autre ort desdits acquéreurs du côté de midi d'autre partie, au cens ancien et accoutumé, si cens y a...

Cette vente faite moyennant la somme de douze livres dix sols tournois...

Fait à Aubière maison du notaire soussigné, en présence de Ligier Chabosy, sergent soussigné, et Annet Decors dudit Aubière, qui n'a su signer ni les parties aussi, le 20^{ème} jour de janvier 1629 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).

1629-02-17_Acquisition par Benoid Goubelin de Noël Dumolin (Résumé)

Acquisition du 17 février 1629. Noël Dumolin, de ce lieu d'Aubière, a vendu à Benoid Goubelin (*sic*), maréchal à Aubière, une place à faire une cave, qui a été donnée audit Dumolin par défunte Anthonia Ceberet par son testament, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, de deux coupées, joignant à la cave de M^{re} Anthoine Ceberet de midi, la cave de Jehan Chastanier de nuit, le bugue vacant de jour, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois, que ledit acquéreur promet de payer à la fête de Toussaints prochaine... Témoins : Anthoine Esclany soussigné avec ledit acquéreur [signé : *Goubelin*], et Anthoine Aubeny laisné dudit Aubière, qui n'a su signer, ni le vendeur aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).



« Une place à faire une cave »

1629-06-14_Acquisition par Marguerite Mazen d'Anthoine Mazen

Acquisition du 14 juin 1629. Anthoine Mazen, habitant de ce lieu d'Aubière, a vendu à Marguerite Mazen, veuve de feu Jehan Fosson dudit lieu, deux pièces de terre, situées dans la justice de Pérignat et au terroir des Gravins, sive du pré du Comté d'Auvergne, contenant trois quartellées, l'une d'elles jouxte la terre de François Pérol à cause de sa femme de nuit, et la terre de M^{re} Martin Deperes d'autre ; et l'autre, joignant la terre de Claude Bellard entre deux d'une part, et la terre d'Anthoine Noellet d'autre partie, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de

trente-sept livres tournois, de laquelle ladite acqueresse a retenu envers elle du vouloir et consentement dudit vendeur, la somme de trente livres tournois en laquelle ledit vendeur est tenu et obligé audit feu Fosson son mari par obligation, reçue par Ameilhon, notaire royal à Clermont, en date du 14^{ème} jour de septembre 1625 ; (...) et les sept livres restantes faisant le prix entier de ladite vente les a présentement payées, baillées et délivrées audit vendeur en monnaies bien comptées par ledit vendeur...

Fait audit Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence de Guillaume Mazen dudit Aubière soussigné avec ledit vendeur, et Laurent Cougoul de la Ville de Montferrand, à présent demeurant audit lieu, qui n'a su signer ni ladite Mazen aussi, le 14^{ème} jour de juin 1629 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).

1629-11-11_Acquisition par Michel Disseranges de Pierre (Bosse) Jallaud

Acquisition du 11 novembre 1629. Pierre Jallaud [*sic, il s'agit de Pierre Bosse dit Jallaud*], laboureur de ce lieu d'Aubière, et Jehanne Reymond, sa femme, ont vendu à Michel Disseranges, dudit lieu, un petit jardin, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant le jardin dudit acquéreur d'une part, et la grange de la Dame de Cordebeuf d'autre ; au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de sept livres dix sols tournois. Somme assignée par le vendeur sur une sienne maison, située dans ledit lieu et au même quartier, joignant le rue commune d'une part, la maison de Martin Sauty d'autre... Témoins : Guillaume Martin, François Jallat, dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 45 - A.D. 63).



« Un petit jardin »

1629-12-23_Acquisition par Louise Laurens de Jacques Duprat

Acquisition du 23 décembre 1629. Jacques Duprat, sergent royal du lieu de la Roche de Margnat, lequel, tant en son nom propre et privé qu'en ayant... express de Claua Chastanier, sa femme, a vendu à Louise Laurens, veuve de feu Blaise Mallet, de ce lieu d'Aubièrre, une maison, consistant en chambres et cellier au-dessous, située hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant la maison d'Annet Brunet de midi, le cuvage d'Estienne Borrand de bize, deux rues de jour et nuit, d'autre partie ; plus une vigne en ladite justice et au terroir de la Badde, d'une œuvre et demie, joignant la vigne de Jehan Aubeny, fils à feu Jacques, d'une part, et la vigne des hoirs de Jacques Martin d'autre partie ; plus une terre en ladite justice et au terroir du Sézot, de trois quartellées, joignant la voye commune d'une part, et la terre d'Hugues Dumolin par sa femme d'autre. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite, la maison et la vigne, moyennant la somme de huit vingt livres tournois, et la terre moyennant la somme de dix livres tournois, laquelle acquéreuse a promis de payer dans les huit ans prochains à commencer du jour des présentes et jusqu'à ce la rente d'icelle à raison d'un sol pour livre montant à la somme de huit livres dix sols payable à chacune des huit années, le premier paiement de ladite rente commençant d'huy à un an prochain et ainsi les autres paiements jusqu'en fin des huit années... Après le paiement le vendeur sera tenu et a promis d'assigner ladite somme sur fonds assurés et purgé de toute hypothèque pour tenir lieu de bien dotal à ladite Chastanier sa femme... Témoins : Chatard Mallet dudit Aubièrre, qui n'a su signer, ni l'acquéreuse aussi, et M^e Pierre Dégironde, praticien audit lieu a signé avec ledit vendeur (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 45 - A.D. 63).



Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.